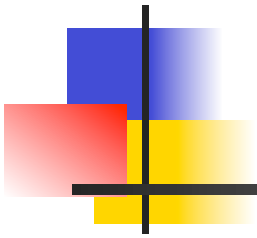


# QU'EST-CE QU'UNE AGENCE D'URBANISME



Objectifs, missions et fonctionnement des  
agences d'urbanisme

Marcel BELLIOT, délégué général de la FNAU

# TROIS GRANDS ENJEUX POUR LES AGGLOMÉRATIONS FRANCAISES



---

- L'expansion des villes et l'étalement urbain
- La multiplicité des acteurs
- L'éclatement et la dispersion des compétences



# LES MISSIONS D'UNE AGENCE D'URBANISME

---

- Observer le territoire
- Éclairer les enjeux de l'avenir
- Assister les membres de l'agence
- Harmoniser les projets des membres



# UNE AGENCE D'URBANISME CE N'EST PAS...

---

- Une « institution » dotée de compétences et de pouvoirs
- Un service technique de collectivité,
- Un simple Bureau d'études



# UNE AGENCE D'URBANISME C'EST UN OUTIL D'INGÉNIÉRIE...

---

- **mutualisé** : l'agence travaille pour tous ses membres sur leurs dossiers d'intérêt commun
- **partenarial** : l'agence permet à ses membres d'échanger sur leurs projets et de les harmoniser
- **indépendant** : l'agence travaille en liberté sur tous les sujets intéressant ses membres



# LES MEMBRES D'UNE AGENCE D'URBANISME

---

- Les communes et les intercommunalités
- Les EPCI spécialisés (SCoT, AOT...)
- Les Régions et les Départements
- L'État et ses services déconcentrés
- Les Chambres Consulaires
- Les Universités, les Ports, les Établissements Publics...



# LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DES AGENCES D'URBANISME

---

- **La LOADDT** (Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire) de juin 1999
- **La Loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbains) de décembre 2000
- **La Charte "État/FNAU"** signée à Nantes le 14/12/01
- **Le Protocole "État/FNAU"** signé au Havre le 23/10/08
- **La Circulaire "MEEDDAT/Agences"** du 26/02/09

*Le Bureau élargi de la FNAU a pour sa part approuvé à Grenoble, en décembre 2005, un **Manifeste des agences d'urbanisme***



# LE FONCTIONNEMENT D'UNE AGENCE D'URBANISME

---

- Une association Loi 1901
- Un Conseil d'Administration rassemblant les principaux membres (Collectivités, État...)
- Un programme de travail partenarial décidé par le Conseil d'Administration et propriété de tous
- Un budget principalement financé par les subventions des membres



# LES “FONDAMENTAUX” D’UNE AGENCE D’URBANISME

---

- Une équipe permanente minimale de 12 à 15 personnes et un budget annuel consacré, à 80%, à des dépenses salariales
- Une équipe pluridisciplinaire : urbanistes, ingénieurs, géographes, architectes, environnementalistes, sociologues documentalistes, graphistes...



# LES DOMAINES D'ACTIVITÉ D'UNE AGENCE D'URBANISME

---

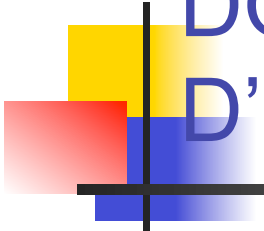
- L'observation urbaine : banques de données et tableaux de bord, systèmes d'observation géographique, ...
- La prospective urbaine et les projets de territoire
- L'urbanisme et la planification : SCoT, PLU...
- Les politiques sectorielles : déplacements (PDU), habitat (PLH), commerce (SDC), environnement, foncier...
- Le développement économique, le marketing territorial
- L'information, l'animation et la communication...



# LE FINANCEMENT D'UNE AGENCE D'URBANISME

---

- Une cotisation payée par tous les membres
- Des subventions versées par les principaux membres : communes et intercommunalités, Etat, Syndicat de SCoT...
- Des contrats « commerciaux » qui restent accessoires



# DONNÉES 2006 SUR DES AGENCES D'URBANISME MOYENNES

---

■ Nîmes	320 000 hts	14 ETP	1,1 million €
■ Bayonne	340 000 hts	17 EPT	1,1 million €
■ Brest	460 000 hts	24 ETP	2,4 millions €
■ Nancy	330 000 hts	46 ETP	3,4 million €
■ Lorient	210 000 hts,	26 ETP	2,5 million €
■ Mulhouse	250 000 hts	12 TEP	0,8 million €
■ Besançon	200 000 hts	17 ETP	1,2 million €

# LE FINANCEMENT LOCAL DES AGENCES D'URBANISME

- Les subventions des collectivités locales assurent entre les 2/3 et les 3/4 du budget annuel d'une agence.
- En 2006 :
  - Boulogne sur Mer 5,9 euros par habitant
  - Belfort 3,8 euros par habitant
  - Besançon 3,3 euros par habitant
  - Nîmes 2,7 euros par habitant
  - Adour Pyrénées 2,3 euros par habitant
  - Le Havre 2,3 euros par habitant
  - Moyenne nationale (hors DOM et IAURIF) 3,7 euros par habitant**

# LE FINANCEMENT LOCAL DES AGENCES EN 2006

<b>en % du budget 2006</b>	<b>Syndicat de SCoT</b>	<b>Ville Centre</b>	<b>Intercommunalité d'Agglomération</b>	<b>Autres communes</b>
<b>Nîmes</b>	8,2 %	21,1 %	43,3 %	18,2 %
<b>Dunkerque</b>	5,9 %	-	55,2 %	12,6 %
<b>Besançon</b>	22,8 %	12,0 %	33,7 %	1,4 %
<b>Le Havre</b>	4,5 %	22,5 %	40,4 %	4,1 %
<b>Bayonne</b>	11,3 %	-	21,2 %	6,3 %

# LES AUTRES FINANCEMENTS DES AGENCES EN 2006

en % du budget 2006	État	Région	Département
<b>Nîmes</b>	15,3 %	2,0 %	2,0 %
<b>Dunkerque</b>	8,1 %	2,4 %	-
<b>Besançon</b>	10,4 %	-	18,1 %
<b>Le Havre</b>	12,0 %	2,1 %	-
<b>Bayonne</b>	16,3 %	4,6 %	26,3 %



# LE RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME EN 2009

---

- 52 agences d'urbanisme rassemblées dans un réseau national permettant d'échanger les expériences et de capitaliser les savoir-faire
- Une quinzaine de "Clubs Thématiques" dans les différents domaines du développement territorial
- Des productions et des publications régulières
- Une Rencontre nationale annuelle et des Colloques :
- [Un site Internet http://www.fnau.org](http://www.fnau.org)

# LES 52 AGENCES D'URBANISME DU RÉSEAU FNAU

